Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251017-BC2025-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Service commun « Projets et aménagement opérationnel » : approbation et autorisation de signature de la convention avec la commune du Boullay-les-deux-Eglises

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME

N° BC2025-186

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Votants	18
Secrétaire de séance : **Damien STÉPHO**	

L'an 2025, le 06 octobre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Talal ABDELKADER (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir(s) :
Monsieur Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à Monsieur Pierre-Frédéric BILLET (DREUX).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251017-BC2025-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le 8 juin 2015, le bureau communautaire a doté la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un service commun « Projets et aménagement opérationnel » auquel les communes peuvent adhérer par convention. La création de ce service commun a été préconisée à la suite de l'approbation du schéma de mutualisation de services par le conseil communautaire le 18 mai 2015.

La commune du Boullay-les-deux-Eglises sollicite son adhésion au service commun pour bénéficier d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'aménagement de locaux en vue notamment d'agrandir la mairie. Cette adhésion a fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal de la commune le 5 juin 2025 et a reçu un avis du comité social territorial (CST) du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir pour le compte de la commune le 29 septembre 2025.

La mission comporte une tranche ferme pour retenir un maître d'œuvre qui étudiera le projet et chiffrera le montant des travaux ainsi qu'une tranche optionnelle de suivi des travaux. Le détail des missions confiées au service commun, le calendrier de réalisation du projet et les modalités de participation financière de la commune sont définis dans la convention annexée au présent rapport.

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2,*
***VU** le 13° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au bureau pour décider de la conclusion et de la révision des conventions de mutualisation des services,*
***VU** la délibération n°2015-121 du conseil communautaire du 18 mai 2015 approuvant le schéma de mutualisation,*
***VU** la délibération n°2015-163 du 8 juin 2015 dotant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er juillet 2015 d'un service commun « Projets et aménagement opérationnel » validant la convention cadre,*
***VU** l'avis favorable du comité technique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 avril 2015 approuvant la création du service commun « Projets et aménagement opérationnel » et ses modalités de partage avec les communes membres,*
***VU** l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir rendu le 29 septembre 2025 pour l'adhésion de la commune de Boullay-les-deux-Eglises,*
***VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Boullay-les-Deux-Eglises approuvant la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnel » entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 05 juin 2025,*
***VU** le projet de convention de service commun.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de service commun « Projets et aménagement opérationnel » avec la commune du Boullay-les-deux-Eglises en annexe du présent rapport.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251017-BC2025-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Damien STÉPHO** **Secrétaire de séance**